



Communiqué de presse

Vendredi 15 novembre 2024

Temps de travail des agents municipaux : la Ville de Paris condamne une campagne de désinformation

Raccourcis caricaturaux, chiffres faux : depuis plusieurs jours, une campagne de désinformation vise les agents de la Ville de Paris quant à leur temps de travail et à leurs absences pour raison de santé. La collectivité se réserve le droit de donner les suites les plus appropriées pour y mettre fin.

Alors que le ministre de la Fonction publique cherche à imposer son agenda social et trois jours de carence pour les agents des fonctions publiques, les fonctionnaires de la Ville de Paris font l'objet d'une campagne de désinformation, sans fondement, à des fins politiques, visant leur réputation et leur investissement professionnel.

Parmi les données avancées par M. Kasbarian, dans le cadre du débat sur l'augmentation des jours de carence des fonctionnaires au Parlement, ce dernier prétend que la Ville de Paris comptabiliserait 39 jours d'absence pour raison de santé par agent en moyenne chaque année, ainsi qu'un service des ressources humaines affichant un taux d'absence de 30 %. Des informations totalement fausses, que la Ville de Paris tient à rectifier.

« En réalisant des calculs erronés, en citant un rapport qu'il a d'évidence mal lu, le ministre M. Kasbarian dit en réalité davantage de son propre temps de travail que de celui des éboueurs, auxiliaires de puériculture, policiers ou encore jardiniers de la Ville de Paris, dont la réputation n'a pas vocation à être salie par l'incompétence et l'arrogance d'un ministre, aux accents trumpistes, en mal de reconnaissance », déclare Olivia Polski, adjointe à la maire en charge des questions relatives aux ressources humaines, au dialogue social et à la qualité du service public.

Le taux d'absence à la Ville de Paris n'est pas plus important que dans le reste de la fonction publique territoriale

En 2023, le taux d'absence pour motif de santé à la Ville de Paris s'élève à 9,14 %, chiffre public consultable dans l'édition 2023 du Rapport Social Unique, pour une moyenne de 9,6 % dans la fonction publique territoriale, et de 10,9 % pour les communes ayant plus de 500 agents. Afin de comparer ce taux d'absence aux 14,5 jours d'absence moyens constatés chaque année dans la fonction publique territoriale (données 2022 de l'IGF et de l'IGAS), Guillaume Kasbarian a tenté de le convertir en jours d'absence effectifs, soit 39 jours d'absence par agent parisien chaque année d'après lui. Cette comparaison, malheureusement reprise par certains médias sans aucune vérification préalable, ne repose néanmoins sur aucun fondement, ces deux nombres résultant de critères de calcul différents. En effet, ces 39 jours d'absence à la Ville de Paris sont calculés sur la base d'un nombre d'agents erroné, ceux absents au moins une journée, et non pas le total d'agents de la Ville. De plus, ces 39 jours comprennent les absences pour tout motif confondu (congé de parentalité, formation professionnelle, etc.), et non uniquement les absences pour motif de santé, contrairement aux 14,5 avancés pour le reste de la fonction publique territoriale, qui ne comptabilisent quant à eux que les absences pour raison de santé.

En ce qui concerne le taux d'arrêts pour maladie ordinaire uniquement, celui-ci est en baisse à la Ville de Paris. De 4,99 % en 2022, ce taux est descendu à 4,18 % en 2023, contre 5,2 % en moyenne au sein des collectivités territoriales. Dans les faits, la grande diversité de métiers et d'organisation du travail des agents de la Ville de Paris rend en réalité intraduisible ce taux en nombre de jours d'absence effectifs. Dès lors, il s'agit là, a minima, d'une erreur méthodologique ou, pire, d'une regrettable volonté politique de s'adonner à la facilité du *fonctionnaire bashing* afin d'influencer l'opinion publique dans le cadre du débat autour de la question des jours de carence.

La direction des ressources humaines de la Ville de Paris n'affiche pas un taux d'absence de 30 %

Autre élément avancé sans qu'aucune vérification n'ait été effectuée auprès des services de la Ville de Paris au préalable : la direction des ressources humaines de la capitale afficherait un taux d'absence de plus de 30 %. Reposant sur une interprétation largement erronée d'éléments pourtant factuels, cette donnée est également fautive, le taux d'absence pour raison de santé au sein de la DRH s'établissant en effet à 5,38 % en 2023, et non 30 %.

Par ailleurs, ce pourcentage évoqué ne concerne pas les agents travaillant dans le service des ressources humaines de la Ville de Paris, mais 400 agents « placés en gestion RH ». Il s'agit là d'agents gérés par les services centraux de la direction des ressources humaines qui, en raison de leur situation de santé, sont en congé de longue durée ou en disponibilité d'office (agents atteints par exemple de cancer et autres affections lourdes). Ces agents « en gestion RH » sont également, pour certains, des agents en scolarité dans le cadre de la formation continue. De ce fait, même au sein de cette catégorie précise d'agents suivis, le taux d'absence n'est pas nécessairement de 100 %.

Manipulation des faits et désinformation : le populisme n'a pas sa place dans le débat démocratique

La Ville de Paris condamne cette attaque injustifiée reposant sur une manipulation de données pourtant sourcées, et réaffirme son soutien indéfectible à l'ensemble de ses agents, dont le travail est essentiel pour le bon fonctionnement des services de la collectivité. Anne Hidalgo, Maire de Paris, ainsi qu'Olivia Polski, adjointe à la maire en charge des questions relatives aux ressources humaines au dialogue social, et à la qualité du service public, en appellent ainsi à un débat public serein, où les élus de la République ne cèdent pas à la facilité des *fake news*, dans un contexte déjà tendu, marqué par une défiance vis-à-vis de la classe politique.

Contact presse : Service de presse : 01 42 76 49 61 - presse@paris.fr